



PANORAMA DE PRESSE

14/06/2010 - 07h28

CGT

Sommaire

Syndicalisme (4 Documents)

Républicain Lorrain - 14/06/2010 - [Sacristie Pour la troisième fois depuis la création de leur syndicat, les délégués de la CFDT ont](#) (500 mots)

Pour la troisième fois depuis la création de leur syndicat, les délégués de la CFDT ont accueilli à leur congrès le secrétaire général de la CGT, Bernard Thibault, la semaine dernière à Tours. A ceux...

Ouest-France - 12/06/2010 - [La CGT croit à un sursaut le 24 juin](#) (326 mots)

Bernard Thibault, le patron du syndicat, invite à une forte mobilisation contre la réforme des retraites.

Le Figaro Economie (matin) - 14/06/2010 - [Les demandes « raisonnables » de la CGPME](#) (756 mots)

PATRONAT 10 000 chefs d'entreprise, des dizaines de « grands patrons », huit ministres et le président de la République. La huitième édition du salon Planète PME, qui s'ouvre demain au Palais des c...

Le Monde - 13/06/2010 - [Nicolas Sarkozy et la CFDT : l'occasion manquée](#) (632 mots)

Mauvaise nouvelle pour l'Elysée: le 47e congrès de la CFDT, qui s'est achevé vendredi 11 juin à Tours, a conforté François Chérèque dans son poste de secrétaire général, mais surtout dans son opposit...

Mouvements sociaux (1 Document)

Le Monde - 13/06/2010 - [SANTÉ SOUS TENSION](#) (560 mots)

Le système de santé de papa, c'est terminé ! ", s'exclame un infirmier désabusé en ouverture de ce documentaire écrit par David Zavaglia et Isabelle Quintard, sur une idée originale de Fabrice Papill...

Actualité sociale (1 Document)

La Tribune - 14/06/2010 - [La fin du feuilleton du portage salarial programmée ce lundi](#) (449 mots)

Les syndicats diront lundi s'ils signent l'avant-projet d'accord. FO et CGT ont déjà dit qu'elles ne le feraient pas.

Protection sociale (8 Documents)

20 Minutes - 14/06/2010 - [LA PÉNIBILITÉ TRAVAILLE L'ÉTAT](#) (329 mots)

Comment prendre en compte les métiers qui usent, cassent ou font souffrir ? Au cas par cas, ou par branche d'activité ? La question oppose farouchement gouvernement et syndicats, alors que la réforme...

L'Humanité - 14/06/2010 - [Pour une taxe sur les transactions financières !](#) (818 mots)

La taxation des transactions financières était il y a encore quelques mois la marotte d'Attac. Elle est devenue la thématique centrale d'une vaste alliance de mouvements sociaux au plan international...

L'Humanité - 14/06/2010 - [« L'avenir social des jeunes en jeu »](#) (440 mots)

Devant des étudiants à Cergy, les leaders de la CGT, la FSU, l'Unef et l'UNL montrent que la réforme des retraites plongerait la jeunesse dans une insécurité sociale accrue.

L'Humanité - 12/06/2010 - [Mettre en œuvre une solidarité durable](#) (743 mots)

Cette quatrième et dernière table ronde du forum de l'Humanité a permis d'explorer les voies vers d'authentiques progrès sociaux.

La Croix - 14/06/2010 - [Les moins de 35 ans de plus en plus inquiets pour l'avenir de leurs retraites](#) (555 mots)

Le financement des retraites reste la deuxième préoccupation des Français, après l'emploi, selon le baromètre TNS Sofres pour « La Croix » et Covéa Finance

La Tribune - 14/06/2010 - [Retraites : la ligne dure l'emporte](#) (696 mots)

Le projet de réforme des retraites sera présenté mercredi avec un affichage fort : la fin des 60 ans. Entre rassurer les marchés et donner des gages aux syndicats, le gouvernement a clairement tranché en faveur des premiers.

Les Echos - 14/06/2010 - [La justice passe par la retraite choisie](#) (612 mots)

MARISOL TOURAINE EST DÉPUTÉE DE L'INDRE-ET-LOIRE ET SECRÉTAIRE NATIONALE DU PARTI SOCIALISTE À LA SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ SOCIALE. ...

Les Echos - 14/06/2010 - [Age légal, recettes, fonctionnaires : les éléments clefs de l'arbitrage](#) (1061 mots)

...

Syndicalisme

Edition de Toutes Editions , Toutes Editions

Lundi 14 Juin 2010

IG

les indiscrets

Sacristie Pour la troisième fois depuis la création de leur syndicat, les délégués de la CFDT ont

Sacristie

Pour la troisième fois depuis la création de leur syndicat, les délégués de la CFDT ont accueilli à leur congrès le secrétaire général de la CGT, Bernard Thibault, la semaine dernière à Tours. A ceux qui le félicitaient de cette union sacrée, François Chérèque (photo) a répondu « Chez nous, le sacré c'est terminé depuis la création du syndicat ! » Allusion à la scission au sein de la Confédération française des syndicats chrétiens, dont sortit la CFDT.

Confiance

Côté CGT, Bernard Thibault évalue favorablement le rapport de forces en train de s'établir sur la réforme des retraites. « Sur un sujet aussi central que celui-là, Sarkozy est étrangement absent. Il se réserve pour le moment venu ». Selon le secrétaire général de la CGT, « ils sont moins sereins qu'ils ne le laissent entendre. Si ça avait été aussi facile que ça, c'est un autre calendrier qui aurait été retenu, et le président de la République aurait dit c'est comme ça et c'est pas autrement. Ils ont conscience que ça ne passera pas comme une lettre à la

poste ».



Photo AFP Marc de café

Bernard Thibault estime que « ce qu'un gouvernement décide sur les retraites peut être très structurant au plan électoral. Politiquement, ça peut être très lourd à traiter. Parce que ce ne sont pas les agences de notation qui votent le moment venu. Le premier corps électoral, ce sont les salariés ».

Bande à part

Contrairement aux autres syndicats qui manifesteront le 24 juin prochain, Force ouvrière a décidé une journée d'action sur les retraites demain, à la veille du jour où le gouvernement doit présenter sa réforme. Bernard Thibault pense que, « pour exister, il faut que FO se distingue des autres. Si FO est dans le cadre unitaire, FO

n'existe pas. Ça n'a rien à voir avec le sujet retraites ».

Panache blanc

Vice-président du MoDem, Robert Rochefort dresse un curieux portrait de François Bayrou. Selon le sociologue, « il est inexact de dire qu'il ne travaille pas. Il a sa méthode à lui. Il écrit tous ses textes. Et il est très Internet, très curieux de la blogosphère. On croit qu'il n'écoute pas, alors qu'en fait le truc entre quelque part et peut ressortir pour servir un jour ».

Vroum-vroum

Quand on lui dit que François Fillon ne s'est jamais fait remarquer pour son zèle en faveur de l'environnement, la secrétaire d'Etat à l'Ecologie, Chantal Jouanno (photo), répond « François, ce qu'on lui reproche, c'est son goût pour les voitures. Sorti de ça, on n'a rien à lui reprocher. On n'a pas de problèmes d'arbitrage à Matignon. Moi, j'ai un mari qui aime la moto et je survis . »

**Rubrique coordonnée par Philippe
WAUCAMPT.**

Edition de chantepie

Samedi 12 Juin 2010

La CGT croit à un sursaut le 24 juin

Bernard Thibault, le patron du syndicat, invite à une forte mobilisation contre la réforme des retraites.

Trois questions à...

Bernard Thibault. Secrétaire général de la CGT.

Vous devez peu apprécier que le gouvernement décline sa réforme des retraites en passant par-dessus la tête des syndicats ?

Le pouvoir entend montrer « son courage » en ne cédant pas aux syndicats, mais il est moins serein qu'il ne veut le laisser croire. Sinon, ça fait longtemps que tout serait bouclé. Il n'aurait pas conçu un calendrier essentiellement destiné à nous compliquer la tâche, en attendant au maximum que le contexte de l'économie et de l'emploi s'améliore.

La réforme ne passera pas comme une lettre à la poste, pas plus en France qu'ailleurs. Le 24 juin s'annonce mieux que le 27 mai. Nous attendons un sursaut, une réaction forte avant le départ en vacances. À nous de montrer que la résignation n'est pas inéluctable.

Le pouvoir ne semble pourtant pas trop inquiet ?

On sait d'expérience en Europe que les décisions sur les retraites peuvent être très lourdes à porter sur le plan électoral. Ce ne sont pas les agences de notation qui votent le moment venu. Le premier corps électoral est celui des salariés. Qui montre aujourd'hui très majoritairement (70

% dans un sondage) qu'il trouve la réforme très injuste ; ça ne risque pas de s'améliorer.

Après les retraites, il y aura d'autres mesures, sans doute cet hiver, pour aligner la France sur la rigueur de Mme Merkel.

Le 15 juin, vous serez fixé sur le contenu de la réforme ?

Peut-être. Il n'est pas sûr que tout soit dans le texte du projet de loi. Beaucoup de dispositions peuvent s'insérer dans la loi de financement de la Sécu (PLFSS). Ou intervenir par décrets.

Recueilli par Paul BUREL.

Lundi 14 Juin 2010

économie

Les demandes « raisonnables » de la CGPME

L'organisation patronale recevra demain Nicolas Sarkozy, à qui elle soumettra une liste de mesures en faveur des PME, peu ou pas coûteuses pour l'État.

PATRONAT 10 000 chefs d'entreprise, des dizaines de « grands patrons », huit ministres et le président de la République. La huitième édition du salon Planète PME, qui s'ouvre demain au Palais des congrès à Paris, s'annonce comme une nouvelle démonstration de force de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME). « *C'est la troisième fois depuis qu'il est président que Nicolas Sarkozy vient s'exprimer devant nous, la première fois dans le cadre de Planète PME* », se félicite Jean-François Roubaud. L'occasion, pour le président de l'organisation patronale, de relancer des propositions pour le développement des petites entreprises.

Mais, au moment où le gouvernement amorce un virage vers l'austérité, pas question de multiplier les demandes coûteuses pour l'État. La CGPME se veut « *raisonnable* » et dressera une liste de mesures qui ne coûteront pas un centime. Première d'entre elles : la pérennisation de la médiation du crédit, que les banques verraient plutôt s'éteindre d'un bon œil. Lors du sommet social du 10 mai, Nicolas Sarkozy a laissé entendre qu'il était favorable à cette pérennisation. L'organisation souhaite également une réorientation du crédit impôt recherche (CIR) vers les PME. Elle propose de supprimer la tranche de 5 % pour la fraction des dépenses de recherche supérieure à 100 millions d'euros. En d'autres termes, d'exclure les grands groupes de ce dispositif.

Cela représenterait une économie d'environ 588 millions pour l'État dont une part pourrait être consacrée à réduire encore les coûts de dépôt de brevets pour les PME. En outre, la CGPME demande que la restitution accélérée du CIR - instaurée par le plan de relance - soit prolongée après 2010.

Dans le domaine social, l'organisation défend des propositions novatrices. Elle demande un assouplissement du « *contrat de travail intermittent* », destiné aux saisonniers. Ce contrat à durée indéterminée ne peut aujourd'hui être signé sans un accord de branche ou d'entreprise. La CGPME veut se passer de ce préalable. Un saisonnier pourrait ainsi signer un CDI de quatre mois par an avec un hôtel d'une station de ski, et un autre dans un établissement de station balnéaire. Il bénéficierait des avantages propres à tous les contrats à durée indéterminée (ancienneté, formation...) et qui sont aussi, pour ces entreprises souvent confrontées à des difficultés de recrutement, des moyens de fidéliser leur personnel.

Un prêt relais à 0 %

En matière d'emploi des seniors, la CGPME propose d'encourager le tutorat. « *Les entreprises pourraient déduire de leur cotisation formation le temps consacré au tutorat par les seniors* », avance Jean-François Roubaud. Cela permettrait de réduire les charges sur les salaires de ces

seniors sans coûter à l'État (seuls les organismes de formation verraient leur budget raboté). Autre suggestion, pour lever un frein à la mobilité professionnelle : un prêt relais à 0 % pour aider les salariés à vendre leur bien immobilier dans une région pour en acquérir un autre là où un emploi est disponible. Financé par le 1 % logement, ce dispositif ne coûterait rien à l'État.

Reste, malgré tout, une demande dispendieuse : la baisse de moitié du taux d'impôt sur les sociétés sur les bénéficiaires réaffectés par une PME à son capital, pendant trois ans. Cette mesure entraînerait un manque à gagner de 3 milliards environ pour l'État... La CGPME suggère que cette somme soit en partie prélevée sur le grand emprunt et en partie compensée par la suppression de niches fiscales. Enfin, se distinguant du Medef, la Confédération marque une volonté d'ouverture sur la réforme des retraites : à condition que « *l'ensemble des salariés, du privé mais aussi du public* » participent à l'effort et à condition qu'un projet financièrement bouclé soit mis sur la table par le gouvernement, « *nous saurons prendre nos responsabilités* », promet Jean-François Roubaud, faisant allusion à l'annualisation du mode de calcul des exonérations de charges sur les bas salaires.

Olivier Auguste et Cyrille Lachèvre

Le Monde

Dimanche 13 Juin 2010

Une

Editorial

Nicolas Sarkozy et la CFDT : l'occasion manquée

Mauvaise nouvelle pour l'Elysée: le 47^e congrès de la CFDT, qui s'est achevé vendredi 11 juin à Tours, a conforté François Chérèque dans son poste de secrétaire général, mais surtout dans son opposition à la réforme des retraites. La centrale réformiste, qui commence juste à se relever du séisme de 2003, quand sa caution à la réforme Fillon lui avait fait perdre plus de 80 000 adhérents, ne rejouera pas le même scénario.

La partie s'annonçait délicate pour M. Chérèque. Alors que flotte dans l'air un parfum de radicalité, même s'il ne se traduit pas aujourd'hui par une forte combativité sociale, il lui fallait montrer qu'il tenait le cap du réformisme sans céder aux sirènes du gouvernement - qui jusqu'au bout ne désespérait pas de le rallier à sa réforme. En distillant ses annonces, en jouant habilement du calendrier, M. Sarkozy espérait ouvrir une brèche dans le front du refus syndical. Peine perdue.

Fort d'un quitus d'une ampleur inédite sur l'activité de la CFDT depuis 2006, 86,8 %, M. Chérèque a gagné son congrès le 10 juin. Jeudi, les militants cédétistes ont rejeté un

amendement qui refusait un nouvel allongement de la durée de cotisations. Comme en 2003, ils ont confirmé qu'ils n'étaient pas opposés à cette perspective. Mais c'est un "oui si". Cette voie n'est "acceptable" qu'à "la condition d'un partage des gains d'espérance de vie et d'une possibilité de choix renforcée".

Le réformisme de M. Chérèque est indexé sur une culture du résultat. Alors qu'ils souffrent d'une faiblesse persistante et d'une incapacité à se faire entendre, les syndicats ont encore plus besoin d'obtenir des avancées. La réforme de la représentativité syndicale leur impose désormais de mesurer leur légitimité à partir de leur audience électorale. Le syndicalisme doit faire ses preuves.

La CFDT aurait donc pu se laisser séduire par une réforme des retraites. Mais le chef de l'Etat, qui s'était engagé en 2007 à ne pas revenir sur l'âge légal de départ à 60 ans, n'a pas rendu possible un accord. En s'arc-boutant sur la mise à bas des 60 ans, sans donner des gages sur la prise en compte de la pénibilité - et les écarts d'espérance de vie qu'elle génère - et les carrières longues, il a cimenté

l'unité syndicale. Et il a fermé la porte à la CFDT, amenant M. Chérèque à dire qu'il n'était pas dans "une posture de négociation de contreparties à une réforme que nous combattons".

L'autre erreur porte sur la méthode. En menant une concertation - et non une négociation comme en 2003 - au pas de charge, en deux mois, sans la préparer en amont, sans la moindre pédagogie, M. Sarkozy a donné le sentiment de privilégier une réforme comptable quand on aurait pu attendre une réforme de société.

Conforté par son congrès et par une résolution votée à 76,9 %, M. Chérèque a jugé que le gouvernement "maltraite la démocratie quand il agit à la hussarde". Il y a là une occasion manquée. Avec leur action du 24 juin, les syndicats n'arrêteront sans doute pas le char de la réforme. Mais, au-delà de leur opposition, M. Sarkozy s'est privé de recueillir un large consensus de l'opinion.

Mouvements sociaux

Le Monde

Dimanche 13 Juin 2010

Le Monde TéléVision

SANTÉ SOUS TENSION

CANAL+ 20.50 DOCUMENTAIRE UN DÉCRYPTAGE DE LA DÉGRADATION DU SYSTÈME DE SOINS FRANÇAIS

Le système de santé de papa, c'est terminé ! ", s'exclame un infirmier désabusé en ouverture de ce documentaire écrit par David Zavaglia et Isabelle Quintard, sur une idée originale de Fabrice Papillon. Les auteurs se sont interrogés : comment la France est-elle passée de " meilleur système de santé au monde " , selon le classement de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en 2000, à une institution à bout de souffle et une situation où 9 millions de Français renoncent chaque année à se faire soigner ?

Même si les déterminants de la crise rampante que connaissent les hôpitaux publics et la médecine de ville étaient déjà présents il y a dix ans, la dégradation n'en est pas moins spectaculaire. Déficit d'anthologie pour la Sécurité sociale (30 milliards d'euros en 2010), urgences hospitalières débordées pour des motifs économiques, mosaïque où se côtoient régions à forte densité de praticiens et déserts médicaux, découragement des médecins en zone rurale, obsession de la rentabilité à l'hôpital, les motifs d'inquiétude ne manquent pas.

REMETTRE EN CAUSE
CERTAINS TABOUS

David Zavaglia et Isabelle Quintard se sont appuyés sur une enquête de terrain, sur le décryptage effectué par deux des meilleurs spécialistes du système de santé, Didier Tabuteau et Bruno Palier, sur un historique des réformes affectant le système de soins et sur deux exemples étrangers - le Royaume-Uni et la Suède - de systèmes devenus plus efficaces et mieux équilibrés que le nôtre.

Les auteurs ont intelligemment mis en scène le tout par le recours à la métaphore du Monopoly. Le téléspectateur peut ainsi suivre les trajets du financement du système de soins - 150 milliards d'euros de prélèvements pour l'assurance-maladie gérés par le Parlement -, de la formation des médecins avec 70 % de recalés à la fin de la première année, ou encore de la coexistence des secteurs public et privé.

Sur ce dernier point, l'exemple de l'activité mixte de ce chirurgien ophtalmologiste est éclairant : à l'hôpital public, il utilise un matériel de pointe onéreux pour des interventions sur des pathologies

parfois rares, car il s'agit d'une mission de service public ; en clinique privée, il réalise à la chaîne des opérations bien rodées (20 minutes pour une cataracte) et rentables pour l'établissement.

Les exemples du Royaume-Uni, qui a redressé son système de santé jadis raillé, et de la Suède qui réussit à faire cohabiter public et privé avec, pour le patient, un coût identique et inférieur à celui de la France, montrent que le puits sans fond n'est pas une fatalité. Mais, pour y parvenir, soulignent les auteurs, cela supposerait une véritable révolution en France, qui remettrait en cause certains des tabous les plus défendus par les médecins, comme la liberté d'installation ou le paiement à l'acte.

Paul Benkimoun

Antoine Moreau

(France, 2010, 90 minutes).

Actualité sociale



Edition de La Tribune

Lundi 14 Juin 2010

Politique France

Emploi

La fin du feuilleton du portage salarial programmée ce lundi

Les syndicats diront lundi s'ils signent l'avant-projet d'accord. FO et CGT ont déjà dit qu'elles ne le feraient pas.

La CGT et FO ont déjà dit non, la CFDT, la CFTC et la CFE-CGC se prononcent ce lundi. En débat ? La signature de l'accord relatif à l'activité de portage salarial qui permet à un salarié, le porté, de travailler un temps donné pour une entreprise en passant par un tiers, la société de portage, qui s'occupe de toutes les formalités administratives : facturation et recouvrement, protection sociale, etc. Reportée à deux reprises à la demande des organisations syndicales, la signature a donc été repoussée au lundi 14 juin. « Nous acceptons ce report [...], mais nous ne relancerons pas le débat sur le fond, nous ne bougerons plus sur le texte », indiquait vendredi François Roux, délégué général du Prisme à l'AEF.

Il faut dire que le patronat de l'intérim avait déjà accepté d'amender son texte, et de reprendre à son compte certaines propositions

formulées le 1er juin par quatre organisations syndicales (CFDT, CFTC, CFE-CGC et CGT) dans un texte commun (lire « La Tribune » du 8 juin). Non signataire, FO considère que le projet d'accord « n'est pas suffisamment sécurisant pour les salariés concernés » et « manque de clarté » pour organiser le portage, une activité qu'elle qualifie d'« opaque ». Dans un communiqué, le syndicat estime en particulier que le texte instaure « un CDI bas de gamme » et « met en danger le CDI de droit commun ».

De son côté, Jean-François Bolzinger, secrétaire général adjoint de l'Ugict-CGT, rappelle que, « selon les délais imposés par le législateur, nous avons jusqu'au vendredi 25 juin pour parvenir à un accord ». Et estime que « seul le texte [Ndlr : rédigé par les organisations syndicales] est susceptible d'aboutir à un accord majoritaire ».

« VIDE JURIDIQUE »

Reste maintenant à savoir si le Prisme recueillera des signatures syndicales. Et si oui, combien. La CFTC soulève, pour sa part, deux points de blocage : le non-respect de « l'exclusivité de l'activité de portage salarial », qui pourrait, selon l'avant-projet d'accord, être réalisé par les agences d'intérim, à condition que celles-ci créent des « agences spécialisées en portage salarial », et le refus du Prisme de porter le salaire minimum mensuel à 2.885 euros, correspondant au plafond de la Sécurité sociale, contre 2.800 euros dans l'accord. Tandis que la CFDT estime que le texte « paraît répondre aux enjeux et aux mandats confiés par le législateur et comble un vide juridique absolu ». Isabelle Moreau

Protection sociale



Edition de Nice

Lundi 14 Juin 2010

RETRAITES Le gouvernement veut des départs anticipés au cas par cas

LA PÉNIBILITÉ TRAVAILLE L'ÉTAT

Comment prendre en compte les métiers qui usent, cassent ou font souffrir ? Au cas par cas, ou par branche d'activité ? La question oppose farouchement gouvernement et syndicats, alors que la réforme des retraites avance à grands pas (elle sera présentée mercredi au plus tard). Sur ce dossier majeur, deux logiques s'affrontent. Pour le ministère du Travail, il est normal que les salariés des secteurs les plus pénibles puissent partir à la retraite plus tôt que les autres. Car les maçons, les éboueurs, les caissières ou les gardiens de nuit souffrent fréquemment de problèmes de santé liés à leur travail. L'usure est souvent physique, parfois aussi morale. Statistiquement, un ouvrier profite moins longtemps de sa retraite. Par rapport à un cadre, il a un écart d'espérance de vie de cinq à sept ans.

Une usure « prouvée par des marques physiques »

Le ministre Eric Woerth souhaite donc reconnaître cette pénibilité. Mais dans une logique individuelle, et médicalisée : un employé pourra partir en retraite anticipée si son usure est « avérée », c'est-à-dire « prouvée par des marques physiques ». Deux salariés faisant le même métier pourraient donc ne pas partir en retraite au même moment, à moins d'être aussi « usés » tous les deux.

Les syndicats dénoncent une logique dangereuse : impossible de partir plus tôt, à moins d'être déjà malade. Eux rappellent que la pénibilité de certains métiers engendre des maladies à effets différés, comme certains cancers, qui se déclenchent plusieurs années après l'arrêt du travail. Voilà pourquoi ils réclament des accords de branche. Mais pour le ministère, ce serait recréer des « régimes spéciaux ». Et Eric Woerth s'y oppose catégoriquement.



Un ouvrier vit en moyenne cinq à sept ans de moins qu'un cadre.

GILLES WALLON

Lundi 14 Juin 2010

Tribune Idées

Pour une taxe sur les transactions financières !

La taxation des transactions financières était il y a encore quelques mois la marotte d'Attac. Elle est devenue la thématique centrale d'une vaste alliance de mouvements sociaux au plan international. Le 27 avril dernier s'est tenue la première manifestation de masse à Wall Street depuis bien longtemps : 10 000 manifestants, invités par la confédération syndicale AFL-CIO et de nombreuses associations, ont exigé la mise au pas des banques et l'instauration d'une taxe sur les transactions financières. Royaume-Uni (Robin Hood Tax), Allemagne, Autriche, Italie... ont aussi leur coalition. En France, la mobilisation ne fait que s'amorcer, avec un rassemblement sans précédent d'organisations syndicales (CGT, CFDT, FSU, Solidaires), écologiques (WWF, Amis de la Terre), de solidarité internationale (Oxfam, CCFD, CRID, Aides) et citoyennes (Attac...), qui ont lancé ensemble une pétition citoyenne exigeant du G20 la mise en place d'une taxe sur les transactions financières (voir makefinancework.org ou le site d'Attac France).

La coalition française, comme son homologue internationale, s'est rassemblée autour d'un objectif (imposer cette taxe) et de deux finalités : lutter contre la spéculation financière et financer les biens publics mondiaux. Chaque jour, 6 000 milliards de dollars s'échangent sur les marchés financiers internationaux : même à un faible taux, la taxation de ces transactions contribuerait à dissuader les comportements les plus spéculatifs et dégrèverait chaque année des centaines de milliards pour financer la lutte contre la pauvreté, les

pandémies et le réchauffement climatique. Pourquoi ce front inédit ? Pour les organisations syndicales, faire reculer la pression des marchés financiers sur les salaires et sur l'emploi est devenu un impératif, et elles souhaitent aussi, tout comme les organisations de solidarité et de développement, que des ressources soient dégagées pour les besoins sociaux au Sud (mais aussi, selon certains syndicats, au Nord). Les organisations écologiques, après l'échec de Copenhague, ont compris l'urgence de trouver des financements nouveaux pour la lutte contre le changement climatique dans les pays du Sud. Elles ont aussi perçu que la crise économique déclenchée par les dérives de la finance risque bien de faire passer les enjeux écologiques à l'arrière-plan des priorités gouvernementales. Enfin, l'échec de la taxe carbone en France leur a bien montré la nécessité de conjuguer l'urgence écologique avec la justice sociale : si leur coût est supporté par les plus modestes, les politiques environnementales deviendront très impopulaires.

La coalition pour la taxe sur les transactions financières est très diverse : elle est donc naturellement traversée de débats intenses. Faut-il mettre en avant la lutte contre la finance, portée évidemment par Attac, ou surtout la levée de fonds pour les urgences sociales et climatiques ? Faut-il réclamer une taxe mondiale, européenne ou nationale ? L'argent doit-il aller entièrement au Sud ou les biens publics mondiaux à financer concernent-ils aussi les pays du Nord ? Débats légitimes mais qui n'empêchent pas l'action commune, laquelle va se renforcer en vue de la présidence française du G20 : celui-

ci tiendra sa réunion dans notre pays en 2011. Action d'autant plus urgente que la crise grecque et son extension à l'ensemble de la zone euro démontrent à nouveau la nocivité de la spéculation financière et les impasses de la construction néolibérale de l'Europe. Pour « rassurer les marchés », les états européens ont appelé au secours le FMI et s'infligent une cure d'austérité draconienne, dont notre réforme des retraites est un volet français. Cette crise le confirme : désarmer les marchés financiers sera indispensable pour préserver les conquêtes de la protection sociale et pour enclencher la construction d'une Europe solidaire, au rebours de l'actuelle Union européenne construite pour servir les marchés. L'Union européenne pourrait fort bien décider seule demain de taxer les transactions financières. C'est d'ailleurs ce que le gouvernement allemand a récemment proposé, sous très forte pression des mouvements sociaux et de l'opposition parlementaire. Nicolas Sarkozy, d'habitude si prolix en déclarations sur les dérives du capitalisme financier et sa moralisation, n'a pas soutenu cette proposition... Cela s'explique non seulement par le cynisme coutumier du personnage, mais surtout par l'insuffisance de la pression populaire et politique en France sur ce thème. Au mouvement social français et européen de faire monter cette pression !

Par Thomas Coutrot, coprésident d'Attac France.

III Quelle action pour désarmer les marchés financiers ?

Lundi 14 Juin 2010

Social-Eco

« L'avenir social des jeunes en jeu »

Devant des étudiants à Cergy, les leaders de la CGT, la FSU, l'Unef et l'UNL montrent que la réforme des retraites plongerait la jeunesse dans une insécurité sociale accrue.

« Toutes les réformes des retraites ont été faites au nom des jeunes. Chaque fois, c'était le contraire », attaque Antoine Evennou, le président du syndicat lycéen UNL. Vendredi, sur le campus de l'université de Cergy (Val-d'Oise), il était l'un des quatre invités, avec la secrétaire générale de la FSU, Bernadette Groison, son homologue de la CGT, Bernard Thibault, et le président de l'Unef, Jean-Baptiste Prévost, à un débat sur la retraite. Une initiative s'inscrivant dans la campagne nationale lancée par une vingtaine d'associations de jeunesse (1) pour « faire entendre les exigences des jeunes ». Car la réforme de 2010 n'échappe pas à la règle : le gouvernement prétend une fois de plus œuvrer pour la nouvelle génération, les sacrifices qu'il réclame aujourd'hui assurant, selon

lui, la pérennité du système. « En réalité, les mesures envisagées jouent contre les jeunes », montre Bernard Thibault. Parce qu'elles induisent une baisse des pensions dont le plein effet se fera pleinement sentir pour les générations à venir. Et parce qu'en affaiblissant ainsi le système solidaire, elles risquent de les amener à s'en détourner au profit de solutions individuelles. Ce n'est pas tout. « étant donné la situation de l'emploi, remarque le président de l'Unef, vouloir faire travailler plus longtemps les seniors, c'est faire galérer plus longtemps les jeunes. C'est enfermer notre génération dans la peur du lendemain. » En lieu et place d'un allongement de la durée de cotisation et d'un report de l'âge légal, la responsable de la FSU défend la revendication d'une prise

en compte des années d'étude et de formation dans le calcul des annuités. Ce serait le moyen, alors que le besoin d'élever les qualifications croît sans cesse, de garantir aux jeunes de pouvoir étudier sans être inquiétés par l'avenir. Interrogés sur les perspectives de la mobilisation, alors que le gouvernement s'apprête à rendre public son projet, Bernadette Groison et Bernard Thibault, après avoir exprimé leur « confiance » dans la solidité de l'intersyndicale après le congrès de la CFDT, en appellent à des arrêts de travail et des manifs « très très fortes » le 24 juin pour défendre la retraite à soixante ans. Tout en promettant, d'ores et déjà, de « maintenir la pression, poursuivre le débat, pendant l'été ».

Yves Housson

Samedi 12 Juin 2010

Tribune Idées

Mettre en œuvre une solidarité durable

Cette quatrième et dernière table ronde du forum de l'Humanité a permis d'explorer les voies vers d'authentiques progrès sociaux.

Tel fut le thème de la quatrième et dernière table ronde du colloque animée par Rosa Moussaoui, journaliste au service international de l'Humanité. Première à prendre la parole, Maryse Lelarge. Et la syndicaliste de poser les bases du débat. « Qu'est-ce que la solidarité ? », s'interroge-t-elle. Pour l'ancienne secrétaire confédérale de la CGT, « la solidarité est et doit être au cœur des alternatives à la crise et au système capitaliste ». Pourquoi ? Selon elle, la solidarité repose sur deux notions, le devoir d'entraide mutuelle et le collectif comme communauté d'intérêts. Un point de vue qui tranche singulièrement avec les politiques libérales menées en Europe. Ainsi, il existe une profonde antinomie entre le principe de solidarité et celui de concurrence. Pis, selon Maryse Lelarge : « La concurrence pénètre la solidarité. La rentabilité et le marché lui imposent leurs règles et lois. Le démantèlement des services publics en est un exemple. » De l'avis des intervenants, il est nécessaire d'élaborer des réponses collectives à la hauteur des enjeux et du territoire européen. Pour rendre la solidarité durable, la syndicaliste appelle au renforcement des organisations syndicales. Elle prône également le rassemblement de l'ensemble des forces politiques, syndicales et associatives sur des bases de transformation sociale. Il convient dès lors d'établir « un renouveau du politique », explique Pedro Campos Marset. L'ancien député européen et

membre du Parti communiste espagnol appelle à un « renforcement de la conscience de classe » déplorant son « affaiblissement en Europe après Mai-68 ». Toutefois, il nourrit « quelques espoirs depuis le Forum social mondial de Porto Alegre en 2001 » et invite à « organiser des initiatives politiques conjointes », et de suggérer également la création d'une « confédération syndicale européenne ». Car nous avons « besoin de solidarité pour tous les travailleurs européens », poursuit-il. Un point de vue partagé par Yannis Androulikadis, journaliste d'une radio athénienne. « La crise est européenne, le mouvement social doit l'être », constate-t-il. Et de continuer : « La solidarité est l'arme indispensable des peuples. » Venu témoigner de la situation grecque, le journaliste met en garde. « Aujourd'hui la Grèce, et demain ? L'Espagne, le Portugal, la France ? Nous assistons à la plus grande attaque du capital contre le travail depuis la Seconde Guerre mondiale. » Selon lui, « seul le secteur bancaire est responsable de cette crise et non pas les peuples ». Or, « les politiques néolibérales font le choix de privilégier les classes les plus riches, les détenteurs du capital, contre les classes populaires et moyennes », surenchérit Aurélie Trouvé, coprésidente d'Attac. Et de citer, pour exemple, le « plan de rigueur qui a pour seul objectif de sauver avant tout la finance ». Selon elle, cette orientation pose la question « du

contrôle et de la régulation de la finance ». La responsable associative avance, dès lors, la proposition de taxer les produits financiers et d'harmoniser socialement et fiscalement, par le haut, l'Union européenne. « Face à ce moment historique, il nous faut développer une mobilisation à l'échelle européenne pour changer radicalement les orientations de l'Union européenne. » De son côté, Pascal Canfin, député européen, invite à « ne pas se laisser piéger par le débat sur la dette publique ». Et l'élu Europe écologie d'expliquer : « La dette est la conséquence du libéralisme et non pas d'une crise de l'état. » Pour lui, « l'endettement des états provient du choix idéologique consistant à baisser les impôts des plus riches, ce qui crée un manque à gagner ». Sans faire l'unanimité dans la salle, le responsable écologiste a tenu à souligner « les trois moteurs de la crise ». « Il y a une triple crise, celle du souverainisme, du libéralisme et du productivisme. » En conclusion, Patrick Le Hyaric, député européen, également présent, a tenu pour sa part à souligner l'importance « que les peuples s'emparent de nos propositions » et « de poursuivre le débat afin d'élaborer de véritables solutions de progrès social ». Car, conclut-il, « il nous faut nous rassembler devant cet ennemi commun qu'est le capitalisme, celui-là qui conduit à l'appauvrissement généralisé de tous les travailleurs ».

Lionel Decottignies

Économie

Papier

Les moins de 35 ans de plus en plus inquiets pour l'avenir de leurs retraites

Le financement des retraites reste la deuxième préoccupation des Français, après l'emploi, selon le baromètre TNS Sofres pour « La Croix » et Covéa Finance

A la veille de la présentation par le gouvernement de son projet de réforme, l'inquiétude des Français sur l'avenir de leur système de retraite est toujours aussi forte. C'est le principal constat dressé par l'édition de juin du baromètre des préoccupations des Français réalisé par TNS Sofres pour La Croix (1) et Covéa Finance, au lendemain des manifestations contre la réforme des retraites, fin mai.

L'avenir de ces régimes reste ainsi la deuxième source d'inquiétude des Français derrière l'emploi. Une opinion stable par rapport à la précédente enquête effectuée au mois d'avril, 56 % des personnes se disant préoccupées sur le sujet. C'est néanmoins le plus haut niveau jamais atteint par ce baromètre, créé en 2004. Le précédent pic remonte à l'été 2009, quand le gouvernement s'était interrogé sur l'hypothèse de porter la retraite à 67 ans, comme l'a fait l'Allemagne. Sur le chômage et l'emploi, 75 % affichent leur inquiétude, soit un point de moins que lors de l'enquête précédente, après un sommet (79 %) atteint en

avril.

Sur les retraites, les personnes qui se disent les plus préoccupées sont celles qui sont les plus proches de la cessation d'activité : 68 % des 50 à 64 ans sont inquiets. Ce sentiment dépasse les clivages politiques, mais touche plus les classes moyennes que les catégories modestes (62 % de personnes préoccupées, contre 33 %). La crainte sur la pérennité des régimes touche aussi les plus de 65 ans, c'est-à-dire les retraités, alors même qu'ils devraient ne pas être concernés par les modifications du système, le gouvernement s'étant engagé à ne pas toucher aux pensions.

Surtout, ce sondage enregistre une forte montée de l'inquiétude chez les 18-24 ans (+ 10 points à 44 %) et les 25-34 ans (+ 5 à 55 %). « Des niveaux records pour ces tranches d'âge, traditionnellement moins inquiètes que leurs aînés sur ce thème », souligne la Sofres. Comme si, finalement, les jeunes actifs prenaient déjà acte du fait qu'ils seront les plus touchés par la réforme à venir, avec la fin de la retraite à 60 ans et

l'allongement de la durée de cotisation pour obtenir une retraite à taux plein, et que les mesures annoncées ne suffiront sans doute pas pour boucler le financement des régimes à l'horizon 2040.

D'une manière générale, la perception négative sur l'ensemble des sujets sociaux continue de progresser, avec les différentes annonces gouvernementales pour réduire les déficits publics, autant en France qu'en Europe, et les coupes sombres sur certains budgets qui pourraient être pratiquées. « Les craintes s'accroissent sensiblement sur la santé et la qualité des soins (+ 4 à 52 %), l'école (+ 3 à 42 %) et le financement de l'assurance-maladie (+ 3 à 31 %) », note la Sofres.

| |
|--|
| La perception négative sur l'ensemble des sujets sociaux continue de progresser. |
|--|

JEAN-CLAUDE BOURBON

(1) Entretiens réalisés du 28 au 31 mai auprès d'un échantillon national de 1 000 personnes, représentatif de la population âgée de plus de 18 ans.



Edition de La Tribune

Lundi 14 Juin 2010

Evénement

Retraites : la ligne dure l'emporte

Le projet de réforme des retraites sera présenté mercredi avec un affichage fort : la fin des 60 ans. Entre rassurer les marchés et donner des gages aux syndicats, le gouvernement a clairement tranché en faveur des premiers.

Nicolas Sarkozy avait annoncé son intention de faire sauter le verrou des 60 ans. Le recul de l'âge légal de départ à la retraite sera de fait le point majeur du projet de réforme que le gouvernement présentera mercredi. Face aux syndicats, le gouvernement a résolu de passer en force sur cette question. Il a même été décidé de reporter l'âge légal au-delà de 60 ans à un rythme plus rapide que prévu.

Le ministre du Travail, Éric Woerth, préconisait un recul d'un trimestre par an. Selon nos informations, le recul se ferait à raison de quatre mois par an. L'âge légal de départ à la retraite serait ainsi porté à 62 ans en 2015 et 63 ans en 2018. L'objectif est de donner un signal fort aux marchés financiers. Cette mesure a en effet un réel impact financier à court terme. Selon les simulations du Conseil d'orientation des retraites (COR), un report de l'âge légal de départ à la retraite à 63 ans apporterait 17 milliards en 2030, soit la moitié du besoin de financement des retraites des salariés du privé.

Sur le plan politique, la mesure est aussi un symbole puissant. Un marqueur politique fort, dont Nicolas Sarkozy pourra se prévaloir face à un PS dont l'attachement aux 60 ans est présenté comme « archaïque » par la majorité.

Les syndicats sont au mieux amers, au pire en colère à l'issue de la « concertation ». Ils ont certes été

poliment reçus et écoutés. « Mais, Éric Woerth n'avait aucune marge de manœuvre, rien à donner », constate un de ses interlocuteurs syndicaux, qui reconnaît par ailleurs que le ministre du Travail s'est plutôt bien sorti de cette situation inconfortable. « Aucun des messages que nous avons fait passer n'a porté ses fruits », regrette Éric Aubin, le négociateur de la CGT, avant de renouveler son appel à la mobilisation pour la journée d'action du 24 juin.

AUCUNE PROPOSITION
SYNDICALE

Résultat, sauf surprise de dernière minute, la copie du gouvernement ne devrait reprendre aucune proposition syndicale. La garantie individuelle d'un niveau de pension, chère à Danièle Karniewicz (présidente CGC de la Cnav) ? Selon nos informations, le gouvernement pourrait proposer un taux garanti de retraite pour cinq-six profils types (par exemple pour une carrière débutée au Smic et finissant à deux fois le Smic). Mais rien d'une garantie dont pourraient se prévaloir tous les salariés. La prise en compte de la pénibilité ? Le gouvernement a aligné sa position sur celle du Medef, avec une approche médicalisée inacceptable pour les syndicats.

Pour autant la copie ne sera pas la réforme rêvée par l'UMP. D'abord, parce que la réforme imposera les

hauts revenus et ceux du capital et de l'épargne (lire ci-contre). Ensuite et surtout parce que le gouvernement hésite à propos des fonctionnaires. Alors qu'elle est réclamée à cor et à cri par les militants UMP - mais aussi par nombre de salariés du privé - la fameuse « équité public-privé » est difficile à boucler. L'alignement de la période de référence pour le calcul des pensions a été abandonné : trop compliqué, et potentiellement coûteux. Est préférée l'option d'une hausse progressive, sur plusieurs années, du taux de cotisation retraite des fonctionnaires (7,85 %, contre 10,55 % dans le privé).

Mais à l'heure de trancher, le gouvernement a des doutes : une telle mesure entraînerait une perte de pouvoir d'achat pour les fonctionnaires. Or, justement parce qu'a sonné l'heure de la rigueur pour les dépenses publiques, le gouvernement n'a pas grand-chose à lâcher en contrepartie. Trop de rigueur tuerait la rigueur. Et à trop vouloir afficher une réforme « dure », le risque serait de créer les conditions d'un mouvement social fort. L'homme clé de la réforme, Raymond Soubie, conseiller social de Nicolas Sarkozy ne l'ignore pas. n

**Par Ivan Best et Stéphanie
Tisserond**

Lundi 14 Juin 2010

Idées

MARISOL TOURAINE

La justice passe par la retraite choisie

Une large majorité de Français jugent le projet socialiste sur les retraites plus juste, plus crédible et plus efficace à long terme que celui du gouvernement. De fait, celui-ci peine à convaincre : le relèvement de l'âge légal est la mesure la plus injuste qui soit ; les prélèvements exceptionnels de solidarité sont un alibi peu convaincant et incohérent : pour ne pas mettre à contribution les revenus du capital et maintenir le bouclier fiscal, la droite invente des prélèvements temporaires sur les salariés aisés et se prépare à saborder le fonds de réserve des retraites, qui devait garantir une retraite aux jeunes générations au-delà de 2020 !

Personne ne conteste, en tout cas pas les socialistes, que les besoins de financement pour garantir une retraite décente à nos concitoyens sont importants, de l'ordre de 45 milliards d'euros en 2025, soit 1,7% de la richesse nationale, et que cela impose un effort important et durable de tous les Français. Mais cet effort ne peut être assumé par les seuls salariés, et parmi eux les plus modestes. C'est pour cela que les revenus du capital doivent contribuer d'une manière significative à l'effort collectif ; c'est l'un des piliers de la

réforme proposée par les socialistes.

Il faut aussi agir sur l'âge effectif de départ à la retraite, qui est actuellement dans la moyenne européenne. Mais pour y parvenir, le relèvement de l'âge légal est la plus mauvaise des mesures. Par définition, ceux qui ont commencé à travailler jeunes, les ouvriers et les employés, devront poursuivre leur activité jusqu'à 62 ou 63 ans sans y gagner un euro de plus, alors que cela ne changera rien pour ceux qui sont entrés dans la vie active autour de 22 ans. Chaque année, 300.000 personnes partent en retraite à 60 ans en ayant déjà cotisé jusqu'à deux années de plus que ce qui leur est nécessaire. C'est de la redistribution à l'envers, les ouvriers payant pour la retraite des cadres supérieurs ! Sans augmenter significativement l'emploi des seniors, le relèvement de l'âge légal s'annonce comme une machine à fabriquer des chômeurs de longue durée !

Les évolutions du monde du travail obligent à diversifier nos politiques sociales. Pour cette raison, les socialistes préconisent la mise en place de la retraite choisie. Comment y parvenir ? D'abord, en prenant en compte la pénibilité : le PS propose

une bonification de 10% du temps travaillé dans des conditions reconnues comme pénibles. Ensuite, en validant mieux le temps passé à se former : les salariés en début de carrière doivent pouvoir cotiser de manière étalée dans le temps pour valider jusqu'à 3 années d'études. Enfin, en encourageant ceux qui le peuvent à travailler plus longtemps. Déjà les Français partent en moyenne à 61,6 ans : si l'on ne peut exclure, sous certaines conditions, d'avoir à allonger encore la durée de cotisation après 2020, il faut dès maintenant inciter à travailler plus longtemps, par exemple en revoyant les dispositifs de surcote ou leur mode de versement de façon à les rendre plus incitatifs dans la durée.

Une réforme des retraites est nécessaire, mais la voie imposée par le gouvernement n'est pas la seule.

MARISOL TOURAINE EST
DÉPUTÉE DE L'INDRE-ET-LOIRE
ET SECRÉTAIRE NATIONALE
DU PARTI SOCIALISTE À LA
SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ
SOCIALE.

Lundi 14 Juin 2010

France

Age légal, recettes, fonctionnaires : les éléments clefs de l'arbitrage

· Age légal : 62 ou 63 ans
Fixé à 60 ans depuis 1982, l'âge légal d'ouverture des droits sera relevé, c'est officiel. Mais jusqu'où ? 62 ou 63 ans ? La décision n'était pas encore prise, et la majorité est partagée sur ce point (« Les Echos » du 11 juin). Le rythme de la réforme, lui, est quasiment acquis : l'âge serait relevé d'un trimestre par an, ce qui permettrait d'atteindre 62 ans en 2018 et 63 ans en 2022. Eric Woerth a aussi indiqué que la deuxième borne d'âge, celle qui permet de toucher une pension sans décote même lorsqu'on n'a pas suffisamment d'annuités cotisées, serait décalée parallèlement. Actuellement fixée à 65 ans, elle passerait ainsi à 67 ans si l'âge légal était porté à 62 ans, ou à 68 ans dans le cas d'un âge légal de 63 ans.

· Durée de cotisation : poursuivre la hausse après 2020?
La réforme de 2003 a programmé une augmentation régulière de la durée de cotisation pour tenir compte des gains d'espérance de vie, jusqu'à 41,5 ans en 2020. Le gouvernement n'envisage pas d'accélérer le rythme jusqu'à cette date, mais que fera-t-il au-delà ? Certains, dans la majorité, veulent programmer dès aujourd'hui une poursuite de la progression jusqu'en 2030. Si on suit le même rythme, ce qui est le plus probable, la durée de cotisation serait alors portée à 42,25 ans à cette échéance.

· Recettes : entreprises et hauts revenus mis à contribution
Si la réforme va garantir l'équilibre financier des régimes en 2020, des déficits vont s'accumuler d'ici là. Seule solution à très court terme : un apport de recettes nouvelles. L'ordre

de grandeur envisagé est de 3 à 4 milliards d'euros. Côté entreprises, l'exécutif va réduire d'environ 2 milliards les allègements de charges sur les bas salaires en passant à un mode de calcul annuel (et non plus mensuel). Côté ménages, Nicolas Sarkozy a annoncé une taxe visant les hauts revenus et les revenus du capital, qui sera exclue du bouclier fiscal. L'idée d'une contribution des ménages dont le revenu fiscal de référence (qui comprend à la fois des revenus salariaux et du capital) est supérieur à un certain seuil, serait écartée, si l'on en croit « Le Figaro ». L'alternative serait de créer une nouvelle tranche d'impôt sur le revenu. Elle pourrait alors être couplée à une taxation du capital (par exemple une hausse du prélèvement forfaitaire libératoire). Autres pistes : la hausse du forfait social sur l'intéressement et la participation, la taxation des stock-options. A moyen terme, l'exécutif reste décidé à augmenter les cotisations retraite à mesure que pourront diminuer les cotisations chômage.

· Fonctionnaires : des éléments de convergence avec le privé
Le gouvernement ne devrait pas revenir sur la règle du calcul de la retraite sur la base des six derniers mois de salaires (25 meilleures années dans le privé). Il envisage en revanche d'accroître le taux de cotisation des agents (7,85 %) afin de réduire très progressivement l'écart avec le privé (10,55 %), mais il ne veut pas trop amputer leur pouvoir d'achat. Les pensions de réversion pourraient être mises sous condition de ressource et d'âge, comme dans le privé, et la possibilité de départ

anticipé après quinze ans de carrière pour les mères de trois enfants pourrait être supprimée. Les agents ayant un service « actif » (policiers, gardiens de prison...) qui peuvent aujourd'hui partir à 50 ou 55 ans verront leur âge de départ décalé symétriquement à celui de l'âge légal.

· L'avenir incertain du Fonds de réserve des retraites
Le gouvernement est tenté d'utiliser à court terme le Fonds de réserve des retraites (FRR), mis en place sous le gouvernement Jospin pour couvrir une partie des déficits après 2020. D'abord en cessant de l'alimenter -ce qui économiserait 1,5 milliard d'euros par an. Ensuite en utilisant ses réserves -34,5 milliards d'euros actuellement -dans les années qui viennent.

· Des mesures pour l'emploi des seniors
Le gouvernement sait qu'il lui faut afficher des mesures en faveur du maintien et de l'embauche de salariés âgés. Deux mesures au moins sont en préparation. La première est le prolongement du dispositif de « zéro charge » pour les seniors, qui devrait concerner les embauches de plus de 55 ans. La seconde porte sur les aides au tutorat de jeunes en formation en alternance dans l'entreprise. Actuellement, si le tuteur d'un jeune en contrat de professionnalisation a plus de 45 ans, il donne droit pendant six mois à une majoration de 50 % de l'aide financée par les fonds de la formation, soit au versement de 345 euros par mois. Un coup de pouce supplémentaire est à l'étude, ainsi que l'extension éventuelle du dispositif à l'apprentissage.

· La prise en compte de la pénibilité
C'est l'un des points les plus délicats.
Le gouvernement a promis que la
pénibilité de certaines tâches serait
prise en compte, mais Eric Woerth a
précisé que cela se ferait de façon
individuelle, et qu'il faudrait avoir la
preuve médicale que la pénibilité a
eu un impact sur la santé du salarié.
Les syndicats sont déjà vent debout.
Ils soulignent notamment qu'un tel

mécanisme ne pourrait pas prendre
en compte les cancers liés à
l'exposition à des produits toxiques,
qui se déclenchent souvent bien après
le départ à la retraite.

· Les régimes spéciaux épargnés
Les régimes spéciaux, notamment de
la SNCF et de RATP, ne devraient
pas être concernés par à court terme,
car la réforme de 2008 a déjà fixé un

calendrier de convergence
progressive avec les règles en
vigueur dans la fonction publique.

V.C., L.D.E C. ET E.L.

Tous droits réservés : Les Echos
F79393D482201B05555A1D40560801D64AA0387CE0CB7D1FA8BFE57

Diff. 140 313 ex. (source OJD 2005)

[Retour Sommaire](#)